



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 1^{er} février 2023**

**Préavis municipal No. 32/2022 Règlement de la taxe régionale de séjour et de
la taxe sur les résidences secondaires**

Le Conseil communal a **décidé à l'unanimité** :

1. d'adopter le Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires **tel qu'amendé**

Amendement municipal No.1

Les communes membres du Conseil régional du district de Nyon perçoivent une contribution dite « taxe **régionale** de séjour » sur les nuitées des hôtes de passage ou en séjour sur le territoire de leurs communes respectives et une taxe sur les résidences secondaires auprès des propriétaires de ces dernières.

Prangins, le 3 février 2023

Extrait conforme, le certifiant

Giovanna Bachmann

Présidente



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 3 au 12 février 2023

« Conformément aux articles 110 et ss. LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »